LETTRE ECONOMIQUE

N°395—JUILLET-AOÛT 2019

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

EDITO : UNE EUROPE QUI PROTÈGE DISAIT-IL…

1999-2019. Vingt ans après le déclenchement de négociations parfois difficiles, souvent reportées, l'UE et les quatre pays composant le MERCOSUR, ont – enfin pour les uns, malheureusement pour les autres – trouvé un accord commercial. Le secteur agricole est bien évidemment directement concerné, et c'est d'ailleurs les producteurs français qui ont, avec quelques homologues du reste de l'UE, réagi avec rapidité et indignation. Car cet accord intervient après des propos que le Chef de l'Etat voulait rassurants sur l'avenir de l'UE. Cet accord est signé alors que le secteur agricole est encore convalescent. Que faire ?

L'économie mondiale fonctionne désormais en ordre dispersé. Il y a des Etats-nations qui optent pour une restriction des échanges, perçus comme préjudiciables à la croissance et à l'emploi, d'autres s'arc-boutent sur l'ouverture commerciale tous azimuts, s'appuyant sur une logique économique inverse. L'accord que vient de signer l'UE avec le MERCOSUR (Argentine, Paraguay, Uruguay et Brésil) témoigne de la certitude que les échanges commerciaux sont porteurs de croissance, d'emplois, et surtout d'une variété de produits mise à la disposition du consommateur. Une controverse qui anime les économistes depuis plus de deux siècles.

UNE PILULE AMÈRE

Il aura fallu vingt ans pour que les deux partenaires apposent leur signature au bas de la page. Il s'agit d'un accord qui se situe dans le prolongement des précédents, et qui ouvre encore davantage les frontières économiques de l'UE qui, se targue-t-elle, bénéficiera en retour d'un accès aux marchés des pays du MERCOSUR. Soit. Reste toutefois que l'enthousiasme affiché par le Président sortant de la Commission européenne n'est pas partagé par les agriculteurs, notamment français. La France n'a pas pu ou su résister aux exigences d'une Allemagne animée par ses intérêts industriels.

On leur avait parlé durant la campagne électorale, dans le sillage du discours d'Emmanuel Macron au Salon de l'agriculture de février 2019, d'une Europe qui protège. Les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent. Car l'UE ne protège plus, elle expose même aux dures lois de la concurrence les producteurs français, car la Commission européenne est aveuglée par les vertus du libre-échange. Mieux encore, obsédée par une crise du multilatéralisme qu'elle ne maîtrise plus, et qu'elle cherche à contourner par le truchement du bilatéralisme et des accords préférentiels. Cela d'autant plus que les dernières tractations se sont faites discrètes, voire nocturnes. De quoi nourrir et l'amertume envers une Europe qui traite dans son coin, et qui ne protège certainement pas autant qu'elle voudrait le croire, et par voie de conséquence les tentations politiques de s'éloigner de l'UE. Les droits de douane sur les vins, le chocolat, les biscuits…vont être supprimés. Fort bien. Mais les contingents accordés au MERCOSUR sur le sucre, la volaille, l'éthanol, et la viande bovine, ont de quoi faire frémir les agriculteurs qui se sentent trahis. Les 60 000 tonnes du contingent actuel de viandes (dit Hilton) passent à droit nul et 99 000 tonnes de viande bovine supplémentaire vont rentrer sur le marché européen à taux préférentiel (7,5%) ainsi que 180 000 tonnes de sucre à droits nuls. Trahis sur la manière de faire, et, surtout, vis-à-vis d'un accord dont les conséquences seront néfastes pour des secteurs à peine sortis des difficultés antérieures, voire qui y sont encore à l'image du sucre. Inonder le marché européen de sucre et d'éthanol brésiliens, n'est-ce pas étouffer toute perspective de sortie de crise pour les betteraviers et les sucriers ?

Et puis il y a la dimension environnementale de l'accord. Exigences drastiques européennes d'un côté, lorsqu'elles sont moindres de l'autre, en dépit d'un Brésil qui ne renoncera pas à sortir de la COP 21. Même Nicolas Hulot, qui n'est pourtant pas l'ami des agriculteurs français, y est allé de sa réprobation. Dimension à laquelle il convient, évidemment, d'adjoindre les différentiels de coûts de production, en particulier s'agissant du salaire, sans parler du traitement parfois inhumain réservé aux salariés de l'autre côté de l'Atlantique.

QUE FAIRE ?

Les conditions sont réunies pour que la critique et l'inquiétude émergent. Chacun affûtera ses armes pour convaincre les parlementaires européens et nationaux de ne pas ratifier cet accord, certains estimant au passage que celui signé avec le Canada – le fameux CETA – ne devrait pas non plus l'être. Mais les disparités sont fortes au sein de l'UE. Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni sont les principaux importateurs de viande bovine en provenance du MERCOSUR, trois Etats membres ayant fait pression pour accélérer les négociations afin d'aboutir à un accord.

Sans doute est-il suggéré de se projeter au-delà du temps immédiat. De réfléchir, si l'accord s'applique, aux leviers d'adaptation possibles pour préserver les filières qui seront malmenées par le MERCOSUR. En viande bovine, se pencher dès maintenant sur la question du vieillissement des éleveurs, chercher les voies idoines du renouvellement des générations, inséparable d'une stratégie de conquête des marchés, en particulier hexagonal. Une vaste entreprise de montée en puissance des territoires français peut constituer une voie d'avenir, surtout pour des consommateurs qui sont de plus en plus attachés aux marqueurs territoriaux. A la clé, repenser l'organisation des filières en France. Cela vaut pour la volaille, et pour le sucre.

Car on peut déplorer la signature de l'accord, il n'empêche que les éleveurs de viande bovine brésiliens ou argentins ont eux aussi un savoir-faire, que leur viande est appréciée dans le monde, à la restriction près que la dimension traçabilité n'est pas leur point fort. On ne pourra empêcher un consommateur européen lambda d'acheter de la viande brésilienne si elle est moins onéreuse comparativement à un morceau de bœuf élevé et abattu en France. Finalement, de quoi cet accord est-il le nom ? Volonté d'en finir avec l'agriculture européenne ? Si tel était le cas, l'image de l'UE n'en sortirait ni indemne ni grandit, nourrissant un peu plus les forces centrifuges à l'œuvre dans une Europe déboussolée.

Contact : Thierry Pouch

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»

Chambres d'agriculture France (APCA)
9 avenue George V, 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10 / Fax : 01 53 57 10 05
Email : accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public, Siret : 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr
Avec la participation financière du CasDAR

Mise en page :
Quentin Mathieu

VIANDE CULTIVÉE ET HORIZONS CARNÉES

Les différents exercices de prospective quant au devenir des élevages et de la consommation de viande révèlent de nombreuses trajectoires, et autant de futurs fragmentés. Difficile donc de prédire à quel point les mouvements économiques et sociétaux actuels vont redéfinir les contours actuels du secteur des produits carnés. Certaines tendances actuelles sont toutefois susceptibles de bouleverser de nombreux équilibres.

De quoi sera composée notre assiette d'ici 2050 ? Une question qui suscite de nombreux débats, à la fois économiques, philosophiques et sociétaux. D'un extrême à l'autre de ces visions, certains imaginent un monde évoluant en de petits îlots de sociétés refermés sur elle-même où la frugalité alimentaire est de rigueur, d'autre au contraire un monde globalisé et dominé par la technologie jusque dans les assiettes. La viande, de par ses dimensions culturelles et environnementales, est certainement au centre des préoccupations alimentaires dans ce panel de scénarii.

VIANDE ARTIFICIELLE, VRAIE CROISSANCE ?

Un des grands phénomènes actuels et en lien avec le devenir de la viande concerne l'engouement autour de la viande cultivée en laboratoire et du développement de ses substituts végétaux, annoncé par certains comme une véritable disruption pour le marché des produits carnés[1]. D'après une étude du cabinet ATKearney, si la viande traditionnelle représenterait encore en 2025 près de 90 % du marché mondial, ses substituts en protéines végétales mais surtout la viande de laboratoire devrait connaître une croissance fulgurante avec une révolution majeure entre 2030 et 2035 du fait de la progression des biotechnologies[2]. En l'espace de 15 ans, la part de la viande conventionnelle ne pèserait plus que 40 % du marché mondial de la viande, contre 25 % pour les protéines végétales et surtout 35 % pour la viande cultivée en laboratoire, en sachant que la consommation globale de viande et de ses substituts augmenterait de 3% par an.

Graphique - Perspectives du marché de la viande

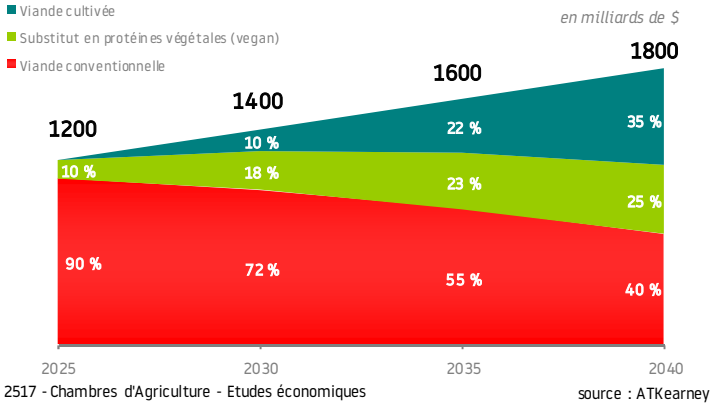

Ces projections aiguisent déjà l'appétit de nombreux investisseurs pour les start-ups développant les techniques de viandes cellulaires et de produits à base de protéines végétales. Les levées de fonds pour ces entreprises ont atteint quasiment un milliard de dollars sur l'année 2018, principalement centrées sur les entreprises engagées dans le secteur des protéines végétales. Certaines comme Beyond Meat (fabricant de fausse viande à base de protéines végétales) ont d'ailleurs fait une entrée spectaculaire sur les marchés financiers avec une valorisation boursière qui a atteint jusqu'à 3,8 milliards de $ début mai 2019. Des intérêts financiers dont les industries traditionnelles de la viande ont déjà saisi les opportunités de croissance. Ainsi, le géant américain Tyson Foods fut l'un des principaux financeurs de Beyond Meat avant de revendre ses parts lors de l'introduction en bourse de la start-up. La firme américaine possède également des parts dans des fabricants de viande cultivée tels que Future Meat Technologies et Memphis Meat.

FAUSSES PROMESSES POUR UNE FAUSSE VIANDE ?

Si l'engouement de la sphère financière pour ces fausses viandes est bien réel, les réserves autour de ces produits sont déjà nombreuses. Les acteurs de ce tout nouveau secteur, en particulier pour la viande cultivée in vitro, mettent régulièrement en avant les avantages environnementaux et en termes de bien-être animal de leurs produits, ainsi que l'économie en ressources (terres et végétaux consommés) que représentent leur innovation. Mais de nombreuses études ont d'ores et déjà montré que ces bénéfices ne sont pas nécessairement vérifiés, et que le bilan environnemental serait même pire à long terme du fait des émissions accrues de CO2 induites par la production industrielle de ces fausses viandes[3]. La valeur nutritive de ces nouveaux aliments suscite également de nombreuses interrogations. Les « steaks » végétaux sont régulièrement composés de mélanges d'huiles végétales saturées en acide gras, d'ajouts d'additifs et de gélifiants, ou de forte quantité de sucre et de sel, et ceci sans apporter certains nutriments essentiels (fer, B12). Sans oublier la provenance de ces produits qui, pour nombre d'entre eux comme le soja sont importés, pourrait remettre en question l'autonomie alimentaire des pays et des territoires souhaitant s'engager dans une telle transition.

Mais c'est surtout la place des éleveurs et de leurs animaux qui ferait débat dans un tel système. La chaîne de valeur traditionnelle serait bouleversée en amont, et les élevages réduits à des fournisseurs de matières premières pour des laboratoires et les multiples services rendus par les élevages déclineraient : entretien des espaces ruraux, perte de biodiversité dans les prairies, perte de la fertilisation organique pour la production en agriculture biologique (pourtant tant plébiscitée par les consommateurs), valorisation des terres non cultivables et des coproduits non consommés par l'homme etc…

L'acceptation sociétale semble également être complétement oubliée dans ces perspectives. Après l'émotion générale suscitée par les vidéos de vaches à hublot, les sociétés occidentales seraient-elles prêtes à accepter la viande de laboratoire ? Difficile en tout état de cause de savoir quel sera le sens à donner pour le métier d'éleveur face à ces futurs horizons. D'autant plus quand les messages envoyés par la société semblent tout aussi fragmentés (si ce n'est incohérent) que ces projections d'avenir.

Contact : Quentin Mathieu

[1] Voir l'étude *Les perspectives de la viande cultivée*, AlimAvenir, juin 2019.

[2] https://www.atkearney.fr/retail/article/?/a/how-will-cultured-meat-and-meat-alternatives-disrupt-the-agricultural-and-food-industry

[3] Lynch, J., & Pierrehumbert, R. (2019). « Climate impacts of cultured meat and beef cattle ». *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol 3, p. 5.

Mattick, C. S., Landis, A. E., Allenby, B. R., & Genovese, N. J. (2015). « Anticipatory life cycle analysis of in vitro biomass cultivation for cultured meat production in the United States ». *Environmental science & technology*, vol. 49, no 19, p. 11941-11949.

CHANVRE BIEN-ÊTRE : DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE PLANTE CONTROVERSÉE

L'utilisation du chanvre dans les filières industrielles du textile, des matériaux de construction ou de la plasturgie est bien établie en France. En revanche, la valorisation du chanvre pour d'autres usages (récréatif, thérapeutique, ou de « bien-être ») est controversée. Le jeudi 11 juillet 2019, sous l'égide de parlementaires de toutes tendances, un colloque sur le développement de la filière du chanvre de bien-être, s'est tenu à l'Assemblée Nationale. Ces débats contiennent un enjeu agricole : quelle place pour les exploitations agricoles françaises dans cette filière ?

Schématiquement, on peut distinguer quatre usages du chanvre qui valorisent des éléments et des molécules de la plante qui sont tout à fait distincts :

* Le chanvre pour les industries textiles, des matériaux de construction et de la plasturgie qui valorise la fibre de la plante ; les différentes filières chanvrières génèrent 1 538 emplois selon les évaluations d'Interchanvre[1] ;
* Le cannabis récréatif qui utilise les propriétés psychotropes d'une molécule présente dans le chanvre : le THC (tétrahydrocannabinol). Cet usage du chanvre est prohibé en France ;
* Le cannabis thérapeutique qui mise sur les propriétés psychoactives de la plante pour soulager les souffrances de certains malades. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé vient de se prononcer pour l'expérimentation du cannabis à des fins thérapeutiques[2] ;
* Le chanvre de « bien-être » dont il sera question dans cet article.

QU'EST-CE QUE LE CHANVRE BIEN-ÊTRE ?

Sous ce terme, on réunit un ensemble de produits qui utilisent différents éléments de la plante à l'exception du THC. Il peut s'agir des protéines de la plante pour des compléments alimentaires et surtout du cannabidiol (CBD), un principe actif non-psychotrope aux multiples vertus (réduction du stress et de l'anxiété, amélioration du sommeil…). Dans la législation française, ces produits doivent être issus de variétés de chanvre contenant un taux de THC inférieur à 0,2% et ne doivent pas utiliser la fleur de la plante (où se concentre le CBD mais aussi le THC). Ces deux contraintes empêchent l'usage stupéfiant de la plante ; l'économie du chanvre de bien-être est donc tout à fait légale et connaît un développement important en France. Sous l'égide de quatre parlementaires (Jean-Baptiste Moreau, Joël Labbé, Sandrine Le Fleur et Ludovic Mendes), un colloque a été organisé à l'Assemblée Nationale, le 11 juillet 2019 sur la question du développement de la filière du chanvre « bien-être » en France (voir le programme du colloque[3]). Cette question contient un enjeu agricole car les exploitations agricoles françaises participent à l'approvisionnement de la filière (il y a aussi des importations).

[1] https://www.interchanvre.org/la_culture

[2] https://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Cannabis-a-visee-therapeutique-en-France-l-ANSM-souscrit-au-cadre-de-la-phase-experimentale-de-mise-a-disposition-propose-par-le-Comite-d-experts-Point-d-information

[3] https://www.syndicatduchanvre.org/wp-content/uploads/2019/07/Programme-Assembl%C3%A9e-Nationale_11072019.pdf

« CHANVRE BIEN-ÊTRE : UNE NOUVELLE FILIÈRE EN FRANCE »

Ce colloque est la suite de celui qui s'était tenu sur le thème du cannabis thérapeutique à l'Assemblée Nationale, le 5 décembre 2018. Les enjeux agricoles y avaient été abordés et il était apparu que les agriculteurs français pourraient, certes, assurer la production de la matière première de cette nouvelle filière chanvrière, si elle était légalisée, mais qu'ils devraient alors affronter la rude concurrence de sociétés multinationales prêtes à investir le marché français (voir le compte rendu du colloque[4] et la « Lettre économique » n°387[5]).

Pour la filière du chanvre de bien-être, le contexte est différent puisque cette filière existe déjà. Des agriculteurs ont pu témoigner de leur activité dans ce type de culture chanvrière en France (Jouanny Chatoux, sur le plateau des Millevaches), ou en Suisse (Bruno Verdonnet dont une partie de l'exploitation est en Suisse et l'autre en France). Au stade de la transformation, on compte déjà quelques *success stories* à petite échelle : Laure Bouguen a fait prospérer sa petite entreprise *Ho karan*[6] à l'international et grâce à l'apport de capitaux d'industriels de la cosmétique.

Des acteurs de la filière ont remis en question la législation française (taux de THC inférieur à 0.2% et interdiction de valoriser les fleurs) qui pèse sur leur productivité alors que leurs principaux concurrents étrangers sont soumis à des contraintes moins fortes. Sur ce point, une remarque de Cédric Heeb, entrepreneur suisse (où la limite du taux de THC est moins contraignante : 1%) était significative ; il soulignait que le marché français était mature (grand nombre de consommateurs) et que tout assouplissement de la législation serait immédiatement profitable aux concurrents des producteurs français. Ces concurrents qui ont acquis dans leur pays respectif (à la législation moins restrictive) les compétences techniques et ont atteint une taille économique suffisante pour investir le marché français. Cette remarque n'était pas sans rappeler les propos qui avaient été entendus lors du colloque sur le cannabis thérapeutique, en décembre 2018.

ENJEUX TERRITORIAUX

La présence de Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse, dans l'organisation des débats n'est pas due au hasard. En effet, le département de la Creuse s'est doté d'un plan de développement, le Plan Particulier pour la Creuse[7], qui mise sur l'innovation et l'expérimentation comme vecteur de développement du département ; l'une des propositions du PPC est de soutenir de futures filières de production de cannabis thérapeutique, pour revitaliser des territoires agricoles en difficulté. Sur ce point, Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, a rappelé que le chanvre était une plante présente depuis longtemps dans le paysage rural français… *Nihil nove sub sole.*

Contact : Didier Caraes

[4] https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=150152

[5] https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/Lettre_Eco_Novembre_387_APCA_2018.pdf

[6] https://hokaran.com/

[7] http://www.creuse.gouv.fr/content/download/10954/83147/file/Plan_particulier_pour_la_Creuse-Felletin.pdf

L'AUDACE D'UNE UE QUI NE PERD RIEN POUR ATTENDRE

L'accord UE-MERCOSUR concrétise la perte pour Washington d'une bonne partie de l'Amérique Latine, qui faisait antérieurement partie de sa zone d'influence. Quelle sera la réaction du Président américain qui, si l'élection se déroulait maintenant, aurait de grandes chances de l'emporter et d'effectuer un second mandat ?

Les griefs envers l'UE ne manquent pas (Airbus, automobile, aucune avancée dans les négociations depuis juillet 2018…). D'abord le déficit commercial bilatéral avec l'UE est structurel, même s'il est bien inférieur à celui que les Etats-Unis dégagent de leurs échanges avec la Chine (– 400 milliards de dollars environ). Sur l'UE, le déficit s'est fixé en 2018 à un peu moins de – 200 milliards de dollars. D. Trump n'a pas manqué de brandir à nouveau l'arme du protectionnisme, comme il a pu le faire envers Pékin, dans la perspective d'un rééquilibrage des comptes extérieurs des États-Unis. C'est pourquoi il est envisagé du côté de Washington, de durcir les droits de douane envers les importations en provenance de l'UE, et singulièrement sur les produits agricoles. Il est donc suggéré de prévoir et d'anticiper dans les mois à venir, si Trump est réélu, une nouvelle phase d'une guerre commerciale que les Etats-Unis ont enclenchée il y a plus d'un an d'abord contre la Chine et qui pourrait s'élargir contre l'UE.

Cette configuration des échanges bilatéraux apparaît pourtant ambivalente. Car les excédents qu'un pays retire de ses échanges avec un autre, débouchent sur des réserves de changes parfois colossales, celles de la Chine avoisinant les quelque 4 000 milliards de dollars. A vouloir rééquilibrer les échanges en quelque sorte par la force d'un arsenal douanier, Trump oublie, ou feint d'oublier, que les excédents des autres financent allègrement ses propres déficits. Or, on sait que Pékin est un prêteur de premier ordre pour les Etats-Unis, afin qu'ils financent déficit budgétaire et déficit commercial.

La contrepartie des déficits commerciaux des Etats-Unis – ses besoins de financement – se situe dans les capacités de financement des Etats détenant des réserves monétaires. En admettant que la guerre commerciale livrée par Trump parvienne à éradiquer les déficits, ce serait des sources de financement en moins pour renflouer le déficit budgétaire fédéral (– 4% du PIB sans doute à la fin de l'année 2019).

L'UE est devenue au fil des ans une puissance commerciale accumulant les excédents commerciaux, et elle finance les déficits jumeaux américains en prêtant de l'argent au Trésor US. Et plus précisément encore, c'est Berlin, avec ses quelque + 300 milliards d'€ d'excédent (la balance des opérations courantes se situant à près de + 8% du PIB), qui forme la contrepartie monétaire des déficits commerciaux des Etats-Unis. L'Allemagne achète des obligations du Trésor américain, et injecte, après conversion des euros en dollars, de l'argent pour financer les déficits américains.

On devine aisément les risques encourus par D. Trump. A trop escompter une diminution, voire une disparition des déséquilibres commerciaux, il serait en grande difficulté pour renflouer le déficit budgétaire du pays. Depuis 2016, l'UE est devenue le principal prêteur de Washington, devant la Chine. L'encours de la dette publique américaine détenu par l'UE se monte à plus de 12 000 milliards de dollars, et devrait avoisiner les 15 000 à la fin de l'année 2019. Que l'UE ait l'audace d'aboutir à un accord avec le MERCOSUR et Monsieur Trump voit rouge. Le jeu auquel les principales puissances économiques du monde se livrent est bel et bien un jeu dangereux.

Contact : Thierry Pouch

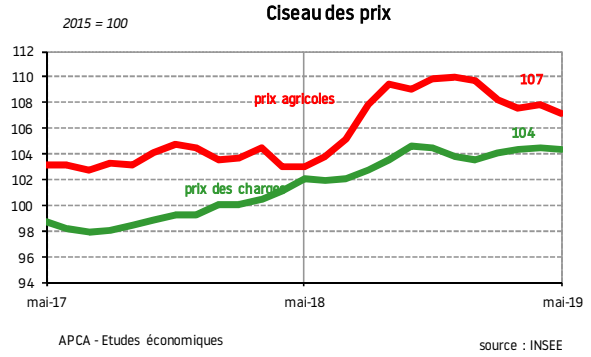

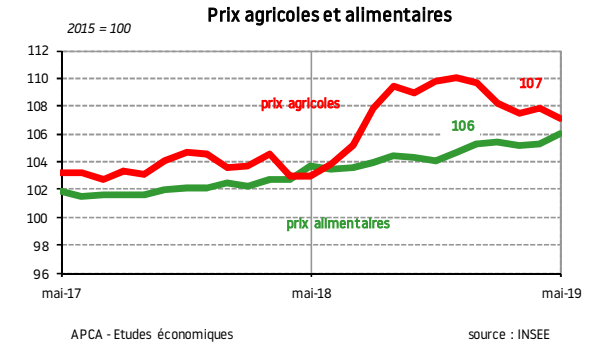

% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,7%	2,3%	4,1%
prix agricoles	-0,7%	4,0%	3,8%
prix des charges	-0,1%	2,4%	5,8%
inflation	0,1%	0,9%	3,0%

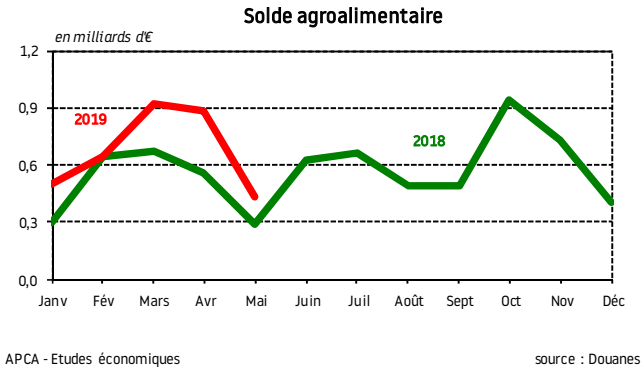

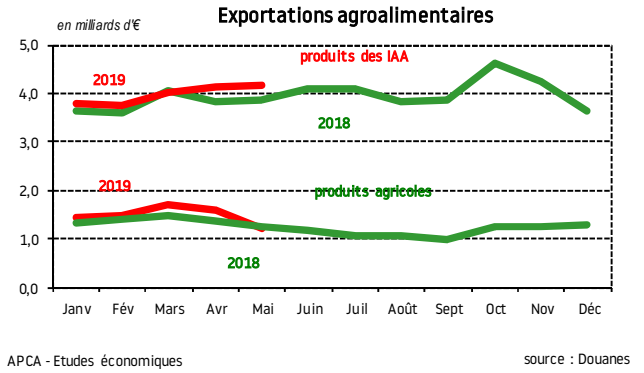

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En mai	Cumul 5 mois
2019	0,435	3.375
2018	0,284	2.463